CONJURATION

(export du DFSM au 05/11/2026 à 19:55)

[1] CONJURATION (Conjuration de diables) Art magique - Magie

nom fém.
Etymologie FEW II-2, 1056a Conjurare

Définition

Pratique d'invocation d'un esprit supérieur, en l'occurrence un ou plusieurs démons.

Citations

- Item, j’ay fait plusieurs foiz et voulu faire convenance expresse a l’Ennemi pour lui donner aucune chose par fait et par paroles, car je lui ay offert par II ymages de cire, l’une blanche, l’autre rouge, et une ymage de cuivre, toutes baptisiez et consacrees par conjuracions de dyables et en leurs noms, et les mettoye hors du parc ou j’estoie, affin que l’Ennemi fust plus enclin a venir et qu’il les emportast. Anon., *Confession de Jean de Bar, 1398, p. 155.*